Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2026-2027

Année universitaire : 2026-2027

Composante : Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Validé au Conseil du 13/10/2027

Formation

Intitulé de la formation : Etudes françaises C1

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 13/10/2026

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU : 22/10/2020

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Laurent CHAPELLE laurent.chapelle@univ-grenoble-alpes.fr

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Seuil d'ouverture : 16

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	26	32
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) :

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt d'une demande au RNCP : Non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

Répertoire spécifique (RS)

Enregistrement au RS : Non

Numéro de fiche RS :

Précisions :

Rattachement de bloc à une formation accréditée

Précisions :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs :

- Perfectionner la langue parlée et écrite.

- Maîtriser le Français sur Objectifs Universitaires et approfondir des connaissances spécifiques dans des domaines de spécialité variés.

- Acquérir des techniques d'expression propres à l'acquisition d'un diplôme permettant l'accès à l'université française.

Compétences visées :

Compétences de l'écrit et de l'oral, en réception, production et interaction.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : étudiants étrangers ou de nationalité française dont la langue française n'est pas la langue maternelle.

Niveau : B2 acquis du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

2.2 Conditions d'admission

Niveau équivalent BAC ou plus

Test de placement, DELF B2 à 70/100 ou DUEF B2. Il est vivement recommandé d'avoir obtenu 10/20 en PO/PE au DUEF B2 pour intégrer cette formation.

Voté au Conseil du 13/10/2027

Il est vivement recommandé de disposer d'un projet d'études ou personnel cohérent avec le niveau C1.

Disposer d'un visa de long séjour.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre-décembre et janvier-mai

Durée de la formation : 1 semestre

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 216 heures de formation (12 semaines). Les heures des examens finaux n'y sont pas comptabilisées.

Nombre d'ECTS : 30

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF C1 avec un minimum de 110/220 sur l' UE1 (Compétences linguistiques et pragmatiques).

L'UE1 ne se compense pas avec l'UE2 ni l'UE3. Les notes de l'UE2 et de l'UE3 se compensent.

Pour les cours spécifiques (UE2) et les cours disciplinaires (UE3), sont organisés un examen intermédiaire et un examen final comptant respectivement pour 30% et 70% de la note finale. Pour les ABJ, la note de l'examen final compte pour 100% de la note de l'EC. Les ABI auront une note égale à zéro.

Les cours de langue et le cours de Techniques d'expressions écrites et orales préparent aux compétences linguistiques et pragmatiques de l'examen final de l'UE1 ainsi que la soutenance du dossier « savoirs culturels » qui vaut 100% de la note finale.

Rattrapage des ETC Sport et ETC Interdisciplinaires : en cas d'absence à une évaluation et si le rattrapage ETC a lieu après la date prévue pour les jurys CUEF, l'étudiant aura zéro comme note à son ETC.

Si la formation ne possède pas de tableau MCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des enseignements mutualisés avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

DU PASS : tous les cours des UE1 et certains cours des UE2 et UE3.

DSA (Semestre 2) : Initiation à la linguistique et certains cours de l'UE3.

DU LLFC : Certains cours de l'UE3

Voté au Conseil du 13/10/2027

ETC SPORT

Offre ETC SETI

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tutoré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La présence est obligatoire

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif) auprès du service scolarité.

Absence aux épreuves de contrôle continu et/ou examens intermédiaires CUEF :

Il n'y a pas de rattrapage de contrôle continu et/ou examens intermédiaires. L'examen intermédiaire compte pour 30% de la note finale et l'examen final pour 70%. Pour les ABJ (justificatif valable presenté obligatoirement jusqu'à 72 heures après la date de l'examen), la note de l'examen final compte pour 100% de la note de l'EC. Les ABI auront une note égale à zéro.

Absences aux examens CUEF :

La présence est obligatoire aux examens intermédiaires comme aux examens finaux.

En cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro.

Un rattrapage aux examens finaux des EC CUEF est organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical jusqu'à 72 heures après la date de l'examen concerné. Passé ce délai, aucune demande de rattrapage ne pourra être demandée.

Le rattrapage des EC CUEF est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.

Rattrapage des ETC Sport et ETC Interdisciplinaires : en cas d'absence à une évaluation et si le rattrapage ETC a lieu après la date prévue pour les jurys CUEF, l'étudiant aura zéro comme note à son ETC.

Voté au Conseil du 13/10/2027

III. Résultats

Article 5 : Jury

Les jurys ont lieu en janvier pour le semestre 1 et en juin pour le semestre 2.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

- Il faut obtenir au moins 150 points sur un maximum de 300 pour valider le DUEF C1, avec un minimum de 110/220 sur l'UE1.

La mention au diplôme est donnée par la moyenne semestrielle :

Passable : à partir de 150 points

Assez Bien : à partir de 180 points

Bien : à partir de 210 points

Très Bien : à partir de 240 points

Article 7 : Redoublement

Le redoublement est autorisé sans conservation des notes obtenues.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 1930€ de frais de formation + 30€ de frais de dossier CUEF

A cela viennent s'ajouter 105€ de CVEC* + 57€ de droits universitaires* (dont 34€ de Bibliothèque universitaire et 23€ de frais de gestion UGA).

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 2509€. A cela viennent s'ajouter 57€ de droits universitaires* (dont 34€ de Bibliothèque universitaire et 23€ de frais de gestion UGA)

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

*NB : Valeurs de référence pour l'année 2025-2026.

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

-Maquette élaborée en coordination avec les 35 centres universitaires d'enseignement du FLE, membres de l'ADCUEFE

- Diplôme semestriel

Vote au Conseil du 13/10/2027